

## Lectures

# L'Union européenne peut être plus démocratique

«La construction européenne est-elle démocratique?»

Nicolas Levrat

La Documentation française, 169 p.



Professeur de droit international et européen ainsi que directeur de l'Institut européen de l'Université de Genève, Nicolas Levrat offre un nouvel ouvrage concis mais riche, bien structuré et d'accès abordable pour les non-spécialistes, réussissant l'exercice jamais facile d'une bonne vulgarisation sans dénaturer la complexité du thème.

L'auteur commence par présenter les tentatives passées de démocratisation de l'Union européenne (UE), comme par exemple l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ou la création d'une citoyenneté européenne, concluant à leurs insuffisances. Il se penche ensuite sur les raisons de la persistance d'un déficit démocratique européen, identifiant les facteurs suivants: absence de consensus sur la nature et la finalité du processus d'intégration, grande complexité des institutions, marginalisation durant longtemps des parlements nationaux, tendance des responsables nationaux à faire de l'UE un bouc émissaire, enfin absence d'un vrai espace public européen.

L'auteur s'attelle à la question de savoir si l'UE pourrait être plus démocratique. Cette dernière ne pou-

vant être assimilée à un Etat, il ne serait pas juste d'en attendre le même modèle de légitimation démocratique, qui varie en outre d'un Etat à un autre. Le «consensus permissif», mélange de soutien et de désintérêt pour la construction européenne ayant régné jusqu'au début des années 1990, ne permet plus de légitimer l'action entreprise par ses seuls résultats. Une légitimation par le biais des dirigeants nationaux serait source de dangers car elle signifierait le retour à des pratiques intergouvernementales classiques faisant fi des institutions communes. Une plus grande participation de la société civile à la gouvernance européenne semble être l'un des succès de la stratégie de la Commission au cours des dix dernières années.

Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, a ouvert deux chantiers dans la démocratisation de l'UE. Tout d'abord une plus grande association des parlements nationaux, pourvus d'un rôle important dans la révision des traités européens, dans la transposition des directives et dans le contrôle du respect du principe de subsidiarité. Le deuxième chantier est la mise en place de l'initiative citoyenne européenne, permettant à un million au moins de citoyens de demander à la Commission de présenter une proposition législative.

L'auteur conclut: «Sans conteste, la construction européenne est plus démocratique que par le passé. Mais elle pourrait l'être davantage encore.» Il plaide pour un débat constructif sur la démocratie européenne, qui n'aurait pas peur de dépasser le cadre national et qui tiendrait compte de la singularité du projet européen.

**Gilles Grin, Fondation  
Jean Monnet pour l'Europe**